



**COMMUNIQUÉ**  
Paris, le 21/05/2026

## **LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL RÉTABLIT LES ZFE : « 40 MILLIONS D'AUTOMOBILISTES » DÉNONCE UN DÉNI DÉMOCRATIQUE ET UNE MESURE DE SÉGRÉGATION SOCIALE.**

Ce jeudi 21 mai 2026, le Conseil constitutionnel a censuré la loi de « simplification de la vie économique », annulant de fait la suppression des Zones à Faibles Émissions (ZFE) pourtant votée par les députés et les sénateurs. Pour l'association « 40 millions d'automobilistes », cette décision constitue un véritable retour en arrière et un mépris assumé de la volonté démocratique exprimée par les représentants des Français.

### **Une décision contre la volonté du Parlement et des Français**

Alors qu'une majorité de parlementaires s'était clairement prononcée contre les ZFE, reconnaissant le caractère injuste, inapplicable et profondément déconnecté des réalités du terrain de ce dispositif, la décision du Conseil constitutionnel remet aujourd'hui en vigueur des restrictions qui pénalisent des millions d'automobilistes.

Depuis plus de dix ans, l'association « 40 millions d'automobilistes » alerte sur les conséquences sociales dramatiques des ZFE. Derrière cette politique présentée comme écologique se cache en réalité une profonde fracture territoriale et sociale. La réalité est simple : des millions de Français vivent en périphérie ou en zone rurale, n'ont pas accès à des transports en commun efficaces et dépendent quotidiennement de leur véhicule pour travailler, se soigner, accompagner leurs enfants ou simplement vivre normalement.

### **Des « Zones à Forte Exclusion »**

Pour l'association, le retour des ZFE constitue une décision brutale qui ignore totalement les difficultés économiques des Français.

« Le rétablissement des ZFE est une faute politique majeure. Alors que les représentants du peuple avaient voté leur suppression, cette décision revient à imposer aux Français une mesure rejetée démocratiquement. Les ZFE créent une véritable ségrégation sociale entre ceux qui ont les moyens de changer de véhicule et les autres. On exclut des citoyens de certaines villes simplement parce qu'ils sont trop pauvres pour acheter une voiture plus récente. », s'exprime Pierre CHASSERAY, Délégué Général de « 40 millions d'automobilistes ».

L'association rappelle que des millions de conducteurs sont directement concernés par ces restrictions, sans solution alternative crédible ni accompagnement financier suffisant.

### **Une écologie punitive rejetée par le terrain**

Pour « 40 millions d'automobilistes », les ZFE incarnent une politique technocratique imposée sans prise en compte des réalités vécues par les Français.

« Nous assistons aujourd’hui à une négation totale de la réalité sociale du pays. Maintenir les ZFE malgré l’opposition massive des automobilistes et malgré le vote du Parlement est incompréhensible. Une démocratie ne peut pas durablement fonctionner contre son peuple. Les Français ne doivent pas devenir des citoyens de seconde zone parce qu’ils roulent avec un véhicule ancien qu’ils n’ont pas les moyens de remplacer. » déclare Philippe NOZIÈRE, Président de l’association « 40 millions d’automobilistes ».

### **Le combat continu**

Malgré cette décision, « 40 millions d’automobilistes » affirme qu’elle poursuivra sa mobilisation contre les ZFE et continuera de défendre une mobilité accessible à tous.

L’association appelle désormais les pouvoirs publics à abandonner définitivement cette politique d’exclusion et à construire des solutions de mobilité réalistes, progressives et socialement justes, plutôt que des mesures qui pénalisent toujours les mêmes Français.

➔ **À propos de “40 millions d’automobilistes”** : “40 millions d’automobilistes” est une association d’intérêt général, porte-parole des automobilistes raisonnables et défenseur de leurs intérêts. Elle est active tant sur le plan national qu’eupéen. Elle intervient dans l’ensemble des débats de fond liés à l’usage de l’automobile face aux grands enjeux sécuritaires et environnementaux, pour adapter et préserver ce facteur indispensable à la croissance économique et à la qualité de vie des ménages.